

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

Commune de VALENTIGNEY 25700

EXTRAIT n° 2025-44

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 avril 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 9 avril 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers

Municipaux en
exercice : 33

Nbre de membres
présents : 23

Nbre de suffrages
exprimés : 23

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Philippe CURIE. Catherine PARROT

Madame Maud PELISSIER sort pour le vote de ce point

Excusés : /

Absents : Valère NEDEY. Nadine MERCIER. Jean-François HEIL. Pierre MOSSINA Omar RABEI. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGLI. Saniye AKDEMIR

Pouvoirs : /

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 2 avril 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Catherine PARROT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 5 mars dernier est adopté à **LA MAJORITÉ** des voix présentes et représentées. (*30 voix Pour, 2 abstentions Madame MERCIER et Monsieur MOSSINA*) des voix présentes et représentées.

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA
VILLE DE VALENTIGNEY ET LES FRANCAS DU DOUBS / SUBVENTION 2025**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250409-2025-44-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Extrait du registre des délibérations n°2025-44

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Valentigney a signé une convention d'objectifs et de moyens avec les FRANCAS du Doubs pour la période 2024 – 2027.

Conformément à l'article 4.2 de ladite convention, la subvention communale fait l'objet d'un versement mensuel par dixième, de janvier à octobre, sur la base de la subvention allouée l'année N-1 dans l'attente de l'arrêt, par le Conseil Municipal, du montant de la subvention de l'année N.

Il convient désormais d'arrêter le montant de la subvention 2025 à la somme de **420 000 €** et de procéder à l'ajustement des versements mensuels.

Détail de la subvention :

	Part Ville
Droit commun (fonct. Structure)	
Centre de loisirs de Pézole	100 880
Accueil périscolaire	71 325
Animation de la restauration scolaire	57 865
Contrat de Ville	
Accueil périscolaire	45 001
Espace éducatif des Buis	67 363
Accueil libre	72 410
Espace loisirs 9-13 ans	5 156
Montant de la subvention 2025	420 000.00 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,
-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et les Francas du Doubs arrêtant le montant définitif de la subvention communal pour l'année 2025 à la somme de 420 000 € et à procéder à l'ajustement des versements mensuels.

- DIT que la présente délibération sera :

- Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- Notifiée à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- Publiée et affichée conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250409-2025-44-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025